



ÉVOLUTION DU PLAN D'ÉPARGNE INTERENTREPRISES GEFIP EPARGNE SALARIALE : 6 NOUVEAUX FONDS DISPONIBLES

Dans le cadre de notre objectif constant d'offrir un plan d'épargne le mieux adapté aux besoins des salariés, nous avons fait évoluer le plan d'Epargne Inter-Entreprise GEFIP en y apportant les modifications suivantes :

- **Adhésion au plan par décision unilatérale de l'employeur :**
Pour les entreprises employant moins de 11 salariés et en l'absence de CSE ou de délégué syndical, l'adhésion au plan est désormais possible par une décision unilatérale de l'employeur.
- **Ajout de nouveaux supports de placement :**
La gamme des supports de placement est complétée par les fonds suivant:
 - **M&G Income Allocation** : Fonds diversifié équilibré, objectif de revalorisation annuelle moyenne du capital de 2 à 4%, allocation d'actifs mixte actions / obligations, SRI 4.
 - **Rothschild & Co Valor** : Fonds diversifié dynamique, objectif de performance absolue sur un horizon de placement recommandé de 5 ans, allocation flexible aux actions et aux obligations de 0 à 100% de l'actif, SRI 4.
 - **JP Morgan US select Equity** : Fonds d'actions américaines ayant pour objectif de surperformer l'indice Standards & Poor's 500, SRI 4.
 - **Franklin Technology** : Fonds d'actions Technologiques pour investir sur des actions de société qui devraient bénéficier du développement et de l'utilisation de la technologie, SRI 5.
 - **Carmignac Portfolio Emergents** : Fonds actions émergentes qui permet d'investir sur les entreprises de pays émergents avec une exposition significative en Asie (Chine, Corée, Taiwan), SRI 4.
- **Restriction à la souscription:**
Le fonds Generali Epargne Dynamisme est fermé à la souscription.
- **Modification du fonds de versement par défaut :**
En l'absence de choix du bénéficiaire, les droits seront employés dans le FCPE intitulé placement monétaire.
L'ensemble de ces modifications prennent effet à compter du 1er janvier 2024.